



Mercedes-Benz



CONFIRMATION DE RABAIS DE FLOTTE / DE LA DURÉE DE DÉTENTION

1. Indications relatives au détenteur/à la détentrice du véhicule (selon permis de circulation) :

Nom, prénom/société :

Adresse :

NPA / Localité :

Téléphone :

E-mail :

Le détenteur/La détentrice du véhicule susmentionné confirme par sa signature avoir pris connaissance des conditions suivantes et les accepter :

1. **La mise en circulation du véhicule se fait exclusivement au nom de la personne/société susmentionnée**
2. **La durée de détention minimale du véhicule est de 6 mois**
(Avec sa signature, le détenteur/la détentrice du véhicule donne son accord, afin que Mercedes-Benz Suisse SA puisse vérifier, auprès du service des automobiles compétent, le respect de la durée minimale de détention de 6 mois du véhicule vendu sur la base de cette confirmation)

Signature du détenteur/de la détentrice du véhicule :

2. Signatures de l'entreprise

La société mentionnée ci-dessous confirme que le collaborateur/la collaboratrice susmentionné(e) se trouve dans un rapport de travail fixe et non résilié ou que le véhicule a été immatriculé au nom de ladite société.

Société :

Adresse :

NPA / Localité :

Lieu/Date :

1)
Nom, prénom et fonction en majuscules	Signature + Sceau

2)
Nom, prénom et fonction en majuscules	Signature + Sceau

3. Données relatives au véhicule (à remplir par le partenaire de vente)

Marque / Modèle N° de châssis.....

N° WB..... Plaques de contrôle

Précisions pour le partenaire de vente de Mercedes-Benz Suisse SA :

Seuls les formulaires remplis intégralement et signés selon RESP seront acceptés. Toutes les indications sont traitées sous forme confidentielle. Mercedes-Benz Suisse SA se réserve le droit de vérifier les indications et, en cas d'infraction à ces règles, de refuser le soutien. La validité de cette annexe 1 est de 6 mois à compter de sa date d'émission et est valable pour un seul véhicule.